

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025 – 080

CLOTURE DU BUDGET EAU ET AFFECTATION DES RÉSULTATS SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Séance du : 22 décembre 2025

Date de convocation : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux décembre, à onze heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 09

Présents ou représentés : 06

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain,
FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie

Pouvoir de : -

Absent : FERRIER Nathalie, ONOL LANG Per, SIONNET Anthony

Secrétaire de séance élu : MATHON Sylvie

OBJET : CLOTURE DU BUDGET EAU ET AFFECTATION DES RÉSULTATS SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal une des règles pour les communes de moins de 500 habitants :

L'établissement d'un budget annexe, pour les services de distribution d'eau potable et d'assainissement gérés sous la forme d'une régie simple ou directe, est facultatif pour les communes de moins de 500 habitants, dès lors qu'elles produisent, en annexe au budget et au compte administratif, un état sommaire présentant, article par article, les montants de dépenses et de recettes affectées à ces services (article L. 2221-11 du CGCT).

Vu l'avis favorable du comptable public ;

Considérant que la collectivité souhaite intégrer le budget de l'eau au budget général de la commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de clôturer au 31 décembre 2025 le budget de l'eau ;
- Décide d'intégrer le budget de l'eau au budget de la commune à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- décide d'intégrer ses résultats issus du compte financier unique 2025
- décide d'intégrer le passif, l'actif ainsi que les restes à payer et à recouvrer
- Autorise le comptable public à effectuer toutes opérations d'intégrations comptables ;

AR Prefecture

005-210500633-20251223-2025_D080-DE
Reçu le 23/12/2025

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures liées et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdit

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 06

Contre : 00

Abstention : 00

Visé en Préfecture le :

Transmis le :

Affiché le :

Date de retrait de l'affichage :

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Sylvie MATHON

